

# CPE

*Membre de Via Campesina*

Coordination Paysanne Européenne  
European Farmers Coordination  
Europäische Bauern Koordination  
Coordinadora Campesina Europea  
Europese Boeren Vereniging  
Coordenadora Labrega Europea  
Europako Nekazarien Kordinakundea  
Coordinadora Agricola Europea  
Sambandet av Europeiske Bønder  
Coordinamento Contadino Europeo

rue Sablonnière 18-1000 Bruxelles tel: 32 22173112 fax: 32 22184509 [cpe@cpefarmers.org](mailto:cpe@cpefarmers.org) [www.cpefarmers.org](http://www.cpefarmers.org)

---



**Coordinadora de Organizaciones  
de Agricultores y Ganaderos (E)**

[www.coag.org](http://www.coag.org)

---



**EUROPEAN COMMISSION**  
DIRECTORATE-GENERAL FOR AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

Directorate G. Economic analysis, perspectives and evaluations  
**G.1. Agricultural policy analysis and perspectives**

Brussels, 6 December 2007

**CONSULTATION SUR LE BILAN DE SANTE PAC**

**QUESTIONNAIRE**

**Réponses de la CPE + COAG**

COMMENTAIRE GÉNÉRAL : les paragraphes d'introduction ne sont pas vraiment objectifs et supposent que le lecteur est d'accord avec la réforme proposée et avec les arguments exposés dans la communication. Ils induisent des réponses que la Commission veut peut-être recevoir pour légitimer sa proposition ; Nous préférons un vrai questionnaire, une vraie consultation.

## **1. FAIRE L'INVENTAIRE DE L'APPLICATION ET SIMPLIFIER LE SYSTEME DE PAIEMENT UNIQUE**

### **1.1. Simplifier le système de paiement unique**

- **1) Par rapport à quelles règles le système DPU pourrait être encore simplifié sans affecter négativement le fonctionnement du système ? 2) Etes vous d'accord que les Etats Membres soient autorisés à ajuster leur modèle DPU vers un soutien uniforme par ha, au niveau national ou régional ?**

Nous proposons de remplacer le paiement historique ou par ha par un paiement par actif, plafonné.

Que ce soit la référence historique, injuste vis à vis des petites exploitations et des secteurs non concernés, ou le paiement unique par ha, qui va de pair avec un découplage total, il n'y aura jamais de bon instrument et toujours des effets pervers, tant que ces paiements seront une partie importante du revenu paysan.

Nous sommes pour un modèle social d'agriculture qui garantit les revenus des agriculteurs.

- **3) Quel type d'impacts attendez-vous de l'introduction de soutiens uniformes par ha pour les agriculteurs?**
- Si le paiement par ha est régionalisé comme en Allemagne, cela maintient les disparités historiques de paiement entre les régions, lié à la grande disparité des paiements entre secteurs avant 2003.
- Le paiement par ha risque d'être transféré dans une augmentation du prix de la terre. Le paiement étant découplé de la production, il risque de bénéficier au propriétaire foncier au détriment des exploitants et au risque d'abandon de la production agricole.

Il est indispensable de mettre en œuvre des régulations de marché et une préférence communautaire (légitime seulement si en parallèle l'UE cesse toute subvention directe ou indirecte à l'exportation), afin que les prix de marché puissent assurer la majeure partie du revenu paysan et que les paiements directs servent uniquement à corriger les désavantages agro-climatiques et bénéficier aux petites exploitations multifonctionnelles.

## **1.2. Ecoconditionnalité**

- 4) quel serait le résultat potentiel de maintenir l'écoconditionnalité à ses normes actuelles ?**  
**5) quels impacts voyez-vous émerger de la possible addition/suppression de certaines obligations légales ou normes de bonnes pratiques?**

Les objectifs de la conditionnalité doivent être une obligation de résultat plutôt qu'une obligation de moyens. La conditionnalité actuelle se révèle trop rigide du point de vue administratif alors qu'elle ne répond pas à des problèmes avérés (qualité de l'eau, biodiversité, santé publique).

La conditionnalité ne doit avoir aucun lien avec les pratiques commerciales (valorisation des produits, ..).

## **1.3. soutien partiellement couplé**

- 6) le découplage devrait-il être appliqué totalement dans tous les secteurs? Y aurait-il des impacts spécifiques dans ce cas?**

**7) est ce que le découplage devrait être appliqué totalement mais les impacts négatifs modérés par des mesures d'accompagnement alternatives? Dans ce cas, quelle sorte de mesures? 8) y a t il des secteurs où un soutien ciblé et partiellement couplé devrait être maintenu et quels problèmes pensez vous que ce soutien va modérer?**

Le découplage, avatar de l'accord OMC de 1994, doit être abandonné. Il n'est pas synonyme de meilleure pratique agricole et est difficile à légitimer pour le contribuable, puisque ce ne sont pas les nombreuses petites et moyennes exploitations multifonctionnelles qui bénéficient de la grande partie des aides ;

Le débat n'est pas sur le pourcentage de couplage ou de découplage, mais de savoir si cette politique est adaptée au secteur agricole européen. Nous constatons clairement son échec.

Il faut ré-coupler les paiements dans toutes les productions, à condition qu'ils soient plafonnés.

La Commission doit présenter une évaluation précise par Etat Membre des effets du découplage depuis la mise en œuvre de la réforme 2003, par exemple en termes d'abandon de production animale, avant d'envisager encore plus de découplage. Mais aussi pour les céréales, dont le paiement de la prime est découplé de la récolte depuis 1992, puis de la production depuis la dernière réforme.

## **1.4. plafond et plancher des niveaux de soutien**

- 9) quelle efficacité pensez vous aura le plafonnement pour régler le problème de la distribution inégale des paiements entre les agriculteurs?**

Le plafonnement est nécessaire pour contribuer à diminuer la disparité des paiements entre agriculteurs, à condition qu'il soit à un niveau pertinent et qu'il s'applique par actif.

L'objectif doit être réellement de redistribuer plus justement les aides et non de remédier aux lacunes budgétaires.

Le plafond proposé par la Commission est trop élevé et la dégressivité proposée au-delà du plafond est trop faible et ne modifie pas assez l'inégalité de répartition, maintes fois dénoncée par la Cour des Comptes de l'UE.

**10) quelles seraient à votre avis les avantages et les inconvénients de l'application d'une voie absolue ou progressive dans l'introduction de seuils supérieurs de paiements?**

Il faut un plafond absolu par actif, c'est-à-dire qu'à partir d'un montant déterminé, il n'y a plus d'aide attribuée. La fixation des plafonds devrait se faire au niveau des Etats Membres, pour tenir compte des grandes différences de structures.

**11) dans le contexte où un grand nombre d'agriculteurs reçoivent un montant très faible de paiement, souvent en dessous des coûts administratifs, quels impacts potentiels voyez-vous dans l'option d'adopter un plancher minimum de paiement?**

Il ne devrait pas exister de limite inférieure pour les petites et moyennes exploitations qui vivent principalement de l'activité agricole. Pour les autres cas, il faut établir des critères objectifs qui évitent des coûts administratifs non raisonnables.

## **2. ATTRAPER DE NOUVELLES OPPORTUNITES ET AMELIORER L'ORIENTATION VERS LE MARCHE**

### **2.1. Intervention pour les céréales**

**12) Que pensez-vous quelle est le meilleur moyen de maintenir le rôle de filet de sécurité de l'intervention pour les céréales ? 13) quels seraient les impacts de l'extension du modèle du maïs aux autres céréales fourragères ? 14) Quelle sorte d'impacts voyez-vous dans la création d'un système d'intervention seulet pour le blé à haute valeur boulangère?**

Il faut maintenir ou instaurer pour toutes les productions une maîtrise de la production et une régulation de marché qui permettent de remédier aux excédents ou aux pénuries conjoncturelles.

La PAC et les outils de régulation des marchés doivent garantir la finalité alimentaire de l'agriculture, la souveraineté alimentaire des populations et l'autonomie alimentaire de l'élevage d'Europe

Il faut développer la production d'oléo-protéagineux pour limiter la dépendance vis-à-vis des importations.

Il est nécessaire de définir des stocks minimum stratégiques de céréales à conserver au niveau de l'UE en cas de pénurie.

## 2.2. gel des terres

### **15) considérez-vous que l'abolition du gel des terres dans le contexte actuel du marché et des développements des politiques est appropriée?**

Oui, le gel des terres n'a jamais été l'instrument de régulation de marché adapté à l'Europe, qui a peu de surfaces mais des rendements élevés (comparé aux USA). Ce n'est pas parce que le marché a changé qu'il faut le supprimer, mais parce que ce n'est pas le bon instrument, quel que soit l'état du marché. Mais il faut une régulation de marché et une dés-intensification: les nappes phréatiques des bassins céréaliers intensifs sont trop polluées.

### **16) Quelles mesures considérez-vous appropriées pour maintenir les bénéfices environnementaux associés au gel des terres ?**

Les zones à haute valeur de biodiversité doivent pouvoir bénéficier d'un gel à long terme attractif pour l'agriculteur. Il faut donner la possibilité d'un gel volontaire incitatif pour des objectifs agronomiques et environnementaux.

## 2.3. Quotas laitiers

### **17) à la lumière des nouvelles opportunités de marché, considérez vous que le système de quota remplit ses objectifs affirmés?**

Oui, un système de régulation et de maîtrise de la production à travers des droits attribués aux producteurs est nécessaire, qui permette un équilibre entre l'offre et la demande et contribue à maintenir des prix justes au producteur. Il faut améliorer la répartition des quotas entre les régions et les pays et supprimer leur valeur marchande. Le marché peut se retourner facilement si on augmente le quota UE et il est indispensable de maîtriser la production.

L'argument de la Commission d'« excès de rigidité des quotas » est sans crédit puisque leur niveau peut évoluer

### **18) Quels bénéfices et quels risques voyez vous de ne rien faire et de laisser simplement le régime des quotas expirer en 2015??**

Il faut prolonger les quotas au-delà de 2015 et maintenir un équilibre entre offre et demande.

### **19) Quelle sorte d'effets voyez-vous émerger dans le cas d'une suppression progressive à travers l'augmentation annuelle du niveau de quota? Que proposez-vous comme alternative ou comme mesure d'accompagnement de transition?**

Le "soft landing" a surtout pour objectif de faire baisser le prix du lait pour que la valeur du quota soit très faible en 2015 lors de sa disparition, afin que l'erreur de l'UE de 1984 d'avoir laissé les Etats membres autoriser une valeur marchande du quota ne se traduise par de fortes indemnités à payer à ceux qui ont dû acheter très cher leurs quotas laitiers.

Nous proposons de maintenir les quotas, gérés par les pouvoirs publics, sans valeur marchande.

Il n'est donc pas question de définir une période de transition.

#### **2.4. Autres mesures de contrôle de l'offre**

**20) quelles seraient les implications de l'application du découplage dans ces secteurs (lin, houblon,etc...?)**

Le découplage risque de conduire à des abandons de production, à une concentration de la production, et à une délocalisation de la production hors Europe. Il ne faut pas découpler. Le paragraphe introductif est beaucoup plus un plaidoyer idéologique qu'une démonstration économique.

**21) y a t il des cas ou vous considérez essentiel de coupler le soutien pour des avantages régionaux ou économiques? Si oui, comment le rendre plus efficace et plus ciblé?**

Il faut maintenir le couplage dans tous les secteurs, et aller vers un paiement par actif. Surtout ne plus faire dépendre massivement le revenu agricole des paiements directs, donc réorienter la PAC.

### **3. REPONDRE AUX NOUVEAUX DEFIS**

#### **3.1. gestion des risques**

**22) considérez vous que les instruments actuels fournissent une couverture adéquate pour gérer les risques de prix? Voyez vous le besoin pour des mesures additionnelles et si oui lesquelles?**

Il est contradictoire de supprimer toutes les régulations de marché, qui rendent les prix beaucoup plus volatiles (comme on le voit aujourd'hui, ou comme on le connaît dans les productions non régulées comme la pomme de terre) et de s'interroger ensuite sur des risques liés aux prix.

Nous refusons le remplacement d'une régulation publique du marché par des assurances revenu privées soutenues par l'UE ( que l'UE essaierait de ranger dans la boîte verte). La régulation des prix, indispensable au revenu agricole, doit s'opérer le plus possible en amont

**23) considérez vous que les instruments actuels fournissent une couverture adéquate pour gérer les risques liés au climat ou aux maladies? Voyez vous le besoin pour des mesures additionnelles et si oui lesquelles? 24) Voyez-vous un champ d'application de mesures européennes pour mieux considérer les risques de prix et de production ou**

**bien de telles mesures doivent elles être plutôt appliqués au niveau des Etats membres ou des régions?**

Au préalable, les politiques mises en œuvre doivent prévenir et empêcher les crises sanitaires et climatiques.

Une harmonisation au niveau européen de ces risques est nécessaire, d'autant plus que les crises climatiques et les crises sanitaires liées au réchauffement climatique et à la mondialisation de l'élevage industriel concernent toute l'Europe.

Il faut privilégier une gestion solidaire et une mutualisation des risques sanitaires et climatiques. Nous refusons l'assurance individuelle sanitaire.

### **3.2. changement climatique, bioénergie, gestion de l'eau et biodiversité**

**25) considérez vous que les instruments actuels des 2 piliers de la PAC sont suffisant pour répondre à ces défis? 26) si vous pensez qu'il faut renforcer les instruments du devt rural, quelle serait votre proposition pour répondre à ces nouveaux défis?**

Il faut rechercher de nouvelles forme d'énergie renouvelable, mais la réponse ne se trouve pas dans les agrocarburants industriels (qui ne sont pas efficaces sur les plans énergétique, économique, effet de serre, social), mais le biogaz local sur la ferme, l'huile pressée sur la ferme, le bois, le vent et l'énergie solaire.

Avant tout, l'UE doit se concentrer sur l'économie d'énergie sur les fermes, un transport économe, et changer l'agriculture et le commerce dans une approche de marché local.

Il faut soutenir l'évolution des systèmes de production de manière à déconcentrer/diversifier les bassins de production et à déspecialiser des systèmes de production (tels que les systèmes allaitants par exemple).

Les bonnes pratiques agricoles pour stocker le carbone dans le sol (matière organique) ou pour avoir un bon bilan effet de serre en production animale devraient être soutenues par l'UE : par ex:

- promouvoir le pâturage extensif des bovines/ovins, car les sols des prairies permanentes stockent beaucoup de carbone

- pénaliser l'élevage surintensif/industriel/hors-sol, avec ses effets de multi-fonctionnalité négative et son bilan négatif vis-à-vis de l'effet de serre

- réduire très fortement l'utilisation des engrais nitrates (40% de la consommation énergétique en agriculture) et promouvoir la culture des légumineuses (qui captent l'azote de l'air)

- interdire la monoculture et avoir des rotations obligatoires pour augmenter le taux de matière organique et réduire les engrais et pesticides.

### **3.3. renforcer le devt rural**

#### **27) pensez vous que la proposition d'augmenter la modulation va aider à achever les objectifs de DR, en particulier ceux lies aux nouveaux défis?**

Cela dépend surtout si les Plans de Développement Rural correspondent bien aux objectifs affichés du développement rural. Or ce n'est souvent pas le cas, beaucoup de pays/régions privilégiant l'axe 1, les investissements.

La distinction quelque peu artificielle entre piliers, liée à l'OMC et à une renationalisation de la PAC, est moins importante que les politiques qu'on y mène.

#### **28) comment pensez vous que les fonds supplémentaires devraient être employés pour répondre à ces nouveaux défis?**

la priorité doit être donnée à:

- aux indemnités compensatoires (aides au revenu) dans les régions défavorisées et de montagne pour y maintenir l'activité agricole.
- au maintien et au développement de l'emploi paysan, salariés agricoles, emploi rural.
- à l'installation de jeunes paysans, sans minimum de surface.
- aux pratiques agricoles qui refroidissent la planète (voir réponse 25).
- au maintien de/orientation vers des systèmes de production plus durables (par exemple systèmes herbagers et de polyculture élevage s'inscrivant dans une démarche d'autonomie alimentaire, systèmes biologiques, systèmes diversifiés).
- à la commercialisation locale/régionale des produits agricoles.
- à la transformation artisanale des produits agricoles.